

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 943

16 avril 2008

### SOMMAIRE

Advent Energy .....	45256	ID 1 Sàrl .....	45246
Aglo S.A. ....	45220	IF 1 Sàrl .....	45227
Alika Properties S.à r.l. ....	45229	IF Log 1 Sàrl .....	45221
All & All International S.A. ....	45228	IG2S S.A. ....	45230
Aramis Properties S.à r.l. ....	45244	IMARA Investments Holding II S.à r.l. ...	45235
Atasonic S.A. ....	45227	International Trade Electronic Material & Media-Europe S.A. ....	45230
Barrois Investissement S.A. ....	45234	IS Eurologistics Investments Sàrl .....	45221
Batibau-Construct S.à r.l. ....	45246	IS European Services Sàrl .....	45222
Bombardier Luxembourg Finance S.A. ...	45223	ISwi 1 S.à r.l. ....	45246
Bombardier Luxembourg S.A. ....	45223	Itemco S.A. ....	45229
Bombardier Luxembourg S.A. ....	45226	IT TOP Sàrl .....	45222
Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l. .....	45235	KDM Studio SA .....	45219
Burglux S.à r.l. ....	45229	Las Vegas Casino S.à r.l. ....	45233
Chimica Sospirolo S.à r.l. ....	45229	Lidl Belgium Gmbh & Co.KG .....	45234
Ciancone S.A. ....	45263	Linacor Invest S.A. ....	45262
Clamence S.à.r.l. ....	45227	Logic JV LUXembourg S. à r.l. ....	45233
Classic Line S.A. ....	45230	Mohawk Global Investments S.à r.l. ....	45245
Classic Line S.A. ....	45232	Net Equity S.A. ....	45218
CZ Top Sàrl .....	45245	Newmed S.A. ....	45219
Delta Networks Limited S.A. ....	45247	Nitid S.à.r.l. ....	45258
D.N.D. Buildings S. à r.l. ....	45218	Opus Invest S.A. ....	45262
Errevi S.A. ....	45247	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) .....	45260
Etau Properties S.à r.l. ....	45234	Ormeaux .....	45222
Ethos Soparfi S.A. ....	45254	Pierre Invest Poincaré S.A. ....	45228
Fashion Concept SA .....	45219	Promark Holding S.A. ....	45223
Financière du Cazeau Holding S.A. ....	45247	R.IX S.à r.l. ....	45220
Flooring Industries Limited .....	45254	Rom (Lux) 1 Sàrl .....	45220
Godissa S.A. ....	45230	Saloma S.A. ....	45228
Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l. ....	45226	Sepat Properties S.à r.l. ....	45244
Gottardo Strategy Fund (Lux) Manage- ment Company .....	45234	Solidus Partners S.C.A. ....	45218
Gusint S.A. ....	45245	The Calypso Alternative Fund .....	45226
Haladin S.A. ....	45244	Wallace Properties S.à r.l. ....	45244
Hung Top Sàrl .....	45219	Zeus Private Equity S.A. ....	45221

**Net Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 108.638.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041709/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01466. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080044303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**D.N.D. Buildings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 6, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 81.358.

Présents:

Daniel CHAMPAGNE représentant cinquante parts

Sébastien DAVID représentant quarante parts

John CHAMPAGNE représentant dix parts

L'ensemble des associés représentant l'ensemble des parts de la société déclare avoir été régulièrement convoqués afin de se réunir ce jour en assemblée générale et statuer valablement sur l'ordre du jour:

Décisions prises à l'unanimité des voix:

1. Démission de Monsieur Sébastien DAVID du mandat de gérant.
2. Nomination de Monsieur John CHAMPAGNE en qualité de gérant.

Fait à RAMBROUCH, le 27 octobre 2007.

John CHAMPAGNE / Daniel CHAMPAGNE / Sébastien  
DAVID.

Référence de publication: 2008041751/2602/21.

Enregistré à Diekirch, le 6 mars 2008, réf. DSO-CO00043. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080044167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

---

**Solidus Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 106.333.

Constituée par-devant Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 21 février 2005, acte publié au Mémorial C no 204 du 8 mars 2005. Les statuts ont été rectifiés suivant actes reçus par Maître Henri HELLINCKX, pré-nommé, en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C no 204 du 8 mars 2005, et en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C no 1016 du 24 mai 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Solidus Partners S.C.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008041788/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05964. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080045101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Hung Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 122.043.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041752/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Fashion Concept SA, Société Anonyme,  
(anc. KDM Studio SA).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 95.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 février 2008.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire, Wiltz*

Référence de publication: 2008041753/2724/14.

(080044577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Newmed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 61.875.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 14 mars 2008*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de re-élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Pascal Verdin-Pol employé privé, né le 23.01.1964 à Algrange (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur;  
Christophe Velle, employé privé, né le 28.10.1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
Mme Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31.10.1975 à Barletta (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008041874/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Rom (Lux) 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 124.662.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041758/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**R.IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 27.705.100,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.258.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041760/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Aglo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 108.382.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 février 2008*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 février 2008.

*Pour la société*

FBK BENOY KARTHEISER MANAGEMENT  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008042228/510/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**IS Eurologistics Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.218.400,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.257.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041769/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**IF Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 114.302.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041782/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Zeus Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 92.783.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 février 2008*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 février 2008.

*Pour la société*

FBK BENOY KARTHEISER MANAGEMENT  
45-47, route d'Arlon, L-1149 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008042229/510/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**IS European Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 114.938.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041784/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**IT TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 114.304.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041790/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Ormeaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 63.852.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2007*

L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement de Monsieur Yves MERTZ, Monsieur Patrick ROCHAS et Madame Anne-Isabelle DE MAN, démissionnaires, Monsieur Lennart STENKE, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg (Suède), Maître René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg (Luxembourg), ainsi que Maître Thomas FELGEN né le 14 décembre 1971 à Luxembourg (Luxembourg), tous trois domiciliés au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg aux postes d'Administrateurs de la société avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée a décidé de révoquer la société MAZARS, ayant son siège social 5, rue Emile Bian, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56.248, du poste de commissaire aux comptes de la société.

La société SERVER GROUP EUROPE S.A., ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 68.574, a été nommée au poste de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042242/263/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Bombardier Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 73.989.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 304 du 25 avril 2000.

Les comptes annuels au 28 février 2006 avec le rapport du commissaire ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE SA.

Signature

Référence de publication: 2008041791/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06526. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Bombardier Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 73.988.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 316 du 29 avril 2000.

Les comptes annuels au 28 février 2006 avec le rapport du commissaire ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008041792/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06531. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Promark Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 47.174.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «PROMARK HOLDING S.A.», (la «Société») une société anonyme holding, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47 174, constituée suivant acte notarié du 16 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 277, page 13.288 de l'année 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 992 du 12 novembre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 29 juin 2006, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1816 du 28 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia RUBEO-LISA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abandonner le statut fiscal de la société holding et de modifier l'objet social de la société en celui d'une société commerciale pleinement imposable.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «PROMARK HOLDING S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, F. MIGNON, P. RUBEO-LISA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2008, Relation: EAC/2008/237. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042456/239/130.

(080045672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Bombardier Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 73.988.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 316 du 29 avril 2000.

Les comptes annuels au 28 février 2007 avec le rapport du commissaire ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008041795/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06545. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.350,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 94.572.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en date du 19 juin 2003, acte publié au Mémorial C no 840 du 14 août 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008041797/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06821. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**The Calypso Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 103.128.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 28 January 2008*

Il a été décidé comme suit:

- d'approuver la démission de Manette ERNST-SCHUMANN en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet au 31 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Marc Henri MARTIN
- Frank RYBKA
- Luc DE VET
- François DE LA BAUME

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Citco (Luxembourg) S.A., Administration Centrale

Signatures

Référence de publication: 2008041842/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**IF 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 114.301.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041815/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Clamence S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 60.789.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

POUR CLAMENCE SARL

CHRISTOPHE PIERARD

Gérant

Référence de publication: 2008041823/3465/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07311. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Atasonic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 111.429.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 mars 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

\* Madame Sophie JACQUET née le 07 mai 1974 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur et président;

\* Madame Carine AGOSTINI née le 27 avril 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

\* Monsieur Jonathan LEPAGE, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

\* Monsieur Sébastien SCHAACK, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATASONIC S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008041872/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**All & All International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 40.791.

—  
*Mention rectificative du dépôt du 28 janvier 2008 (No L080014980)*

Le bilan modifié au 31.12.2006, les comptes annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2008041825/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06089. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Saloma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 65.425.

—  
*Mention rectificative du dépôt du 28 janvier 2008 (N° L080015006)*

Le bilan modifié au 31 décembre 2006, les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Banque domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2008041827/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06093. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Pierre Invest Poincaré S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 110.992.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 janvier 2008, enregistrée à Luxembourg - Sociétés, en date du 5 mars 2008 référence LSO CO/01480 il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme PIERRE INVEST POINCARE S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Le Liquidateur

Référence de publication: 2008042126/506/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Burglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 19.113.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008041829/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05203. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Chimica Sospirolo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.745.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature

*LA GERANCE*

Référence de publication: 2008041831/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05208. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Itemco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 87.951.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008041832/3859/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07485. - Reçu 109,0 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Alika Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.847.

Depuis le 19 octobre 2007, l'adresse de Monsieur Udo Hesemann est le 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

*Alika Properties S.à r.l*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041854/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Godissa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 111.069.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008041834/3859/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07494. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**I.T.E.M.-Europe S.A., International Trade Electronic Material & Media-Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 54.471.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008041835/3859/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07491. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Classic Line S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 95.751.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008041839/5112/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07369. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**IG2S S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 137.221.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Fiduciaire Glacis S.à r.l., R.C. Luxembourg B 81.939, une société avec siège social au 18A, bd de la Foire, Luxembourg, ici représentée par son gérant Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2) Monsieur Pierre SCHILL, préqualifié, agissant en nom propre.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IG2S S.A.

Le siège social est établi à LUXEMBOURG.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 100.000,00 (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit dans la Commune de LUXEMBOURG à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin de l'an deux mille neuf.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1) FIDUCIAIRE GLACIS, prénommée . . . . .	999
2) Pierre SCHILL, prénommé . . . . .	1
TOTAL . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à la somme de deux mille cent (2.100,-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG
  - b) Madame Denise VERVAET, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG
  - c) Madame Sabrina COLLETTE, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Fiduciaire GLACIS S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009
- 5) Le siège social est fixé à L-1114 LUXEMBOURG, rue Nicolas Adames, 3.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 11 mars 2008. LAC/2008/10351. — Reçu cinq cents euros, Eur 0,5% = 500.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008042482/5770/114.

(080045205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Classic Line S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.751.

Le bilan au 31/12/05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008041840/5112/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07374. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.055.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de Valdi Communications Sàrl le 6 mars 2008*

Le 6 mars 2008, les gérants de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du changement d'adresse du gérant suivant:

Mr Andrew G. Vajna, désormais domicilié au 12233 W. Olympic Blvd. Suite 260, 90064 Santa Monica, Etats-Unis.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008041846/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Logic JV Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.163.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé du 10 août 2007 et du 18 février 2008*

L'associé de Logic JV Luxembourg, S.à r.l. (la "Société") décidé comme suit:

- de nommer la personne suivante aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 10 août 2007, et ce pour une durée illimitée:

\* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société.

- d'accepter la démission de Phillip Williams et de Mark Weeden de leur fonction de gérant de la Société, avec effet au 18 février 2008;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 18 février 2008, et ce pour une durée illimitée:

\* Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008041850/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Barrois Investissement S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 103.085.

La soussignée EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., en tant que domiciliataire de la société BARROIS INVESTISSEMENT S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg B - 103.085, ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008042226/1383/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Lidl Belgium GmbH & Co.KG, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Ludo Fissette, mit Wirkung zum 24. Januar 2008, als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") nachfolgender Niederlassungen der Gesellschaft abberufen wurde:

- Niederlassung Differdange, L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre,
- Niederlassung Bartringen, L-8069 Bartringen, 28, rue de l'Industrie,
- Niederlassung Ingeldorf, L-9160 Ingeldorf, 28A, route d'Ettelbruck,
- Niederlassung Pétange, L-4702 Pétange, rue Pierre Grégoire.

Es wird ebenfalls angezeigt, dass Herr Markus Blömer als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer") der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. Dezember 2007, abberufen wurde.

Für gleichlautenden Auszug

Für Veröffentlichung

RA Philippe Ney

Référence de publication: 2008041851/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Etau Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.841.

Depuis le 19 octobre 2007, l'adresse de Monsieur Udo Hesemann est le 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

*Etau Properties S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041853/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Gottardo Strategy Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.597.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51131 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008041860/211/11.

(080044493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**IMARA Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.992.

Depuis le 28 novembre 2007, l'adresse de Monsieur Udo Hesemann est le 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

*IMARA Investments Holding II S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041855/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.222.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third of March.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The Luxembourg Acquisition Company S. à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 108.160, hereby represented by Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on 27th February 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and duration**

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l." (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of share holdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those share holdings;
- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sale real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also give guarantees and grant security in favour of third parties or subsidiaries and/or affiliates of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and

to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, or advances; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

### **Art. 3. Registered office**

3.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of managers.

3.4 The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

## **Chapter II. Share capital**

### **Art. 4. Capital**

4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

4.2 The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

### **Art. 5. Shares**

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

### **Art. 6. Transfer of shares**

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

### **Art. 7. Redemption of shares**

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

## **Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories**

### **Art. 8. Management**

8.1 The Company is managed by a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

8.3 The board of managers may appoint a chairman (the Chairman) of the board of managers from among its members by a vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the board of managers. The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of the board of managers. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote at any meeting of the Board of Managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint from among its members, by a vote of the majority of the managers present or represented at the board, a chairman pro tempore, who will preside at the relevant meeting.

**Art. 9. Meetings of the board of managers**

9.1 Meetings of the board of managers are convened by the Chairman or by any member of the board of managers.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

9.3 The meetings of the board of managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings of the board of managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set at articles 9.8 and 9.10 will apply.

9.8 The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented at the meeting and with at least a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power being present or represented. A manager may represent more than one of his colleagues (either with an A or a B signatory power), provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.9 Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

9.10 In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 10. Minutes of meetings of the board of managers**

10.1 The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed, or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

**Art. 11. Representation - Authorised signatories**

11.1 In dealing with third parties, the managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

11.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the board of managers.

11.3 The Company shall be bound by the joint signature of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

11.4 The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.5 The board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 12. Liability of managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**Chapter IV. Secretary****Art. 13. Appointment of a secretary**

13.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).

13.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the board of managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

13.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### **Chapter V. General meetings of the shareholder(s)**

##### **Art. 14. General meetings of the shareholder(s)**

14.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

14.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

14.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company, subject to the relevant provisions of the Law.

14.4 Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

#### **Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing**

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.

**Art. 16. Financial statements.** Each year the books are closed and the board of managers prepares a balance sheet and a profit and loss account.

**Art. 17. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

##### **Art. 18. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends**

18.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

18.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

#### **Chapter VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 20. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VIII. Audit**

##### **Art. 21. Statutory auditor - External auditor**

21.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

21.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

#### **Chapter IX. Governing law**

**Art. 22. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Subscription and payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

### *Transitory Provisions*

By way of derogation of article 15 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2008.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following seven persons, with the following signatory powers, for an unlimited duration:

- Mr Warith Al-Kharusi, Director General, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 31 July 1952 in Zanzibar, as A Manager of the Company;

- Mrs Rawan Al-Said, Director of Research, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 21 March 1963 in Zanzibar, as A Manager of the Company;

- Mr Faisal Al-Riyami, Investment Manager, born in Muscat (Sultanate of Oman) on 25 February 1976, with professional address at State General Reserve Fund, Waljat Street, Way 9105, PO Box 188, Muscat, PC 100, Sultanate of Oman, as A Manager of the Company;

- Mr Niraj Sethi, Investment Manager, born in Giridih (India) on 11 August 1971, with professional address at State General Reserve Fund, Waljat Street, Way 9105, PO Box 188, Muscat, PC 100, Sultanate of Oman, as A Manager of the Company;

- Luxembourg International Consulting S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 40.312, as B Manager of the Company;

- Mr Alexis Kamarowsky, Managing Director, born in Strang jetzt Bad Rothenfelde (Germany) on 10 April 1947, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, as B Manager of the Company;

- Mr François Manti, private employee, born in Algrange (France) on 7 October 1970, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, as B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

The Luxembourg Acquisition Company S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.160, ci-après représentée par Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 février 2008.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Nom et durée**

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Bulgarian Acquisition Company VI S. à r.l.» (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;
- acquérir, développer, promouvoir, gérer, donner en location et /ou vendre des biens immobiliers, directement ou indirectement, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des transactions immobilières incluant (de manière non-exhaustive) la détention pour compte de tiers de biens immobiliers;
- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle (incluant mais ne se limitant pas à des brevets et marques déposées) de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre; elle peut également donner des garanties et accorder une sûreté en faveur de tiers ou à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société; garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société possède une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e) et en faveur de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, incluant mais ne se limitant pas à l'assistance concernant la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, assistance financière, prêts ou avances; elle peut gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés pour tout ou partie de ses actifs;
- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;
- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Siège social**

- 3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg.
- 3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.
- 3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.
- 3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social****Art. 4. Capital**

- 4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.
- 4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 5. Parts sociales**

- 5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.
- 5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les co-propriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- 5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 6. Cession des parts sociales**

- 6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.
- 6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales**

- 7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.
- 7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

### **Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées**

#### **Art. 8. Gérance**

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

8.3 Le conseil de gérance peut nommer un président (le Président) du conseil de gérance par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Le Président, si un Président a été désigné, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le Président n'aura pas voix prépondérante lors de toute réunion du conseil de gérance. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent désigner parmi ses membres, au moyen d'un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, un président pro tempore qui présidera ladite réunion.

#### **Art. 9. Réunions du conseil de gérance**

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président ou par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

9.4 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et les critères de quorum et de majorité précisés aux articles 9.8 et 9.10 seront d'application.

9.8 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents ou représentés. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues (soit avec un pouvoir de signature A ou avec un pouvoir de signature B), à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.9 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.10 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou e-mail. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### **Art. 10 Procès-verbaux de réunions du conseil de gérance**

10.1 Les résolutions du conseil de gérance sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

10.2 Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont singés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

#### **Art. 11. Représentation - Signatures autorisées**

11.1 Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

11.3 La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B.

11.4 Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.5 Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### **Art. 12. Responsabilité des gérants**

Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi.

## **Titre IV. - Secrétaire**

### **Art. 13. Nomination d'un secrétaire**

13.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

13.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

13.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

## **Titre V. - Assemblée générale des associés**

### **Art. 14. Assemblées générales des associés**

14.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

14.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

14.4 Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

## **Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 16. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 17. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

### **Art. 18. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires**

18.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

18.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

## **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

## **Titre VIII. - Vérification des comptes**

### **Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises**

21.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

21.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

### **Titre IX. - Loi applicable**

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé désigne comme gérants de la Société les sept personnes suivantes, avec les pouvoirs de signature suivants, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Warith Al-Kharusi, directeur général, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né le 31 juillet 1952 à Zanzibar, en tant que Gérant A de la Société;

- Madame Rawan Al-Said, directeur de recherche, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, née le 21 mars 1963 à Zanzibar, en tant que Gérant A de la Société;

- Monsieur Faisal Al-Riyami, gestionnaire d'investissements, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né le 25 février 1976 à Muscat, Sultanat d'Oman, en tant que Gérant A de la Société;

- Monsieur Niraj Sethi, gestionnaire d'investissements, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né le 11 août 1971 à Giridih (Inde), en tant que Gérant A de la Société;

- Luxembourg International Consulting S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.312, en tant que Gérant B de la Société;

- Monsieur Alexis Kamarowsky, Président-Directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 à Strang jetzt Bad Rothenfelde (Allemagne), en tant que Gérant B de la Société;

- Monsieur François Manti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, né le 7 octobre 1970 à Algrange, en tant que Gérant B de la Société.

2. Le siège social est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. F. Bouchoms et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 mars 2008, LAC/2008/10194. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008042485/5770/478.

(080045215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Sepat Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.842.

Depuis le 19 octobre 2007, l'adresse de Monsieur Udo Hesemann est le 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

*Sepat Properties S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041857/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Wallace Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.041.

Depuis le 19 octobre 2007, l'adresse de Monsieur Udo Hesemann est le 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

*Wallace Properties S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041861/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Aramis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.116.

Depuis le 5 novembre 2007, l'adresse de Monsieur Udo Hesemann est le 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

*Aramis Properties S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041862/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Haladin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.280.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008042143/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 111.052.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50976 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008041865/211/11.

(080044525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**CZ Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.248.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041941/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Gusint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.026.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042145/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00127. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080044695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**ISwi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.064.

—  
Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041943/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05502. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080044447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**ID 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.124.

—  
Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041946/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05507. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080044443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Batibau-Construct S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 70.583.

**CLOTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

«Par jugement du 21 février 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée BATIBAU-CONSTRUCT s.à.r.l., ayant eu son siège social à L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé. Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.»

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Gilles PETRY

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008042219/273/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04066. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080044359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Financière du Cazeau Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.483.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2008041966/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04787. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080043655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

---

**Errevi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.808.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration  
tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008042162/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00146. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080044760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Delta Networks Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.988.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "DELTA NETWORKS LIMITED S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, trade register Luxembourg section B number

76.988, incorporated by deed dated on the 19th of July 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 903 of the 21st of December 2000.

The meeting is presided by Jan DE WISPELAERE, companies' jurist, residing in Oud-Heverlee (Belgium).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 3.125 (three thousand hundred twenty-five) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Amendment of the articles of Incorporation:

1.- Article 5 bis. Insert a new article 5bis:

Art. 5 bis. Authorised capital

2.- Article 9. - Notice, quorum, votes, proxies, convening notices

Between fourth and fifth sentence a new paragraph to be inserted.

3.- Article 7. - Transfer of shares: adding new paragraphs.

4.- Article 7bis. Insert a new article 7bis.

5.- Article 7tertio. Insert a new article 7tertio

6.- Article 11. - Meetings of the Board of Directors.

Fifth Paragraph:

"(...) at least 5 working days in advance (...)"

Seventh Paragraph:

Delete last sentence reading "In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote."

7.- Article 12. - Minutes of Meetings of the Board of Directors

First Paragraph:

"(...) shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting and the Secretary."

8.- Article 13. - Powers of the Board of Directors

First Paragraph:

"The board of directors is vested with the broadest power to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration within the Corporation's corporate objects, with the exception of the powers vested in the General Meeting of Shareholders."

9.- Article 15. - Indemnification - Delete second Paragraph.

10.- Article 22. - Amendments - Add at the end of the sentence "and the articles of association".

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to insert a new article 5bis, as follows:

" **Art. 5bis. Authorised Capital.** The authorized capital is set at EUR 2.000.000,- (two Million Euros) divided into 200.000 (two hundred thousand) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each.

The authorized capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 below.

This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

*Second resolution*

The meeting decides to insert between the fourth and the fifth paragraph of Article 9, the following new paragraphs:

"The following resolutions require, however, the approval of a qualified majority of seventy five percent (75%) of the votes cast by the shareholder's present or represented at the meeting:

- any amendment to Corporation's articles of association;
- a capital increase (except for a capital increase decided upon by the Board of Directors within the limits of the authorised capital) or decrease;
- the exclusion or limitation of any preferential subscription right;
- the merger, split or dissolution of the Corporation;
- the issue of convertible bonds;
- the approval of the annual accounts, including distribution of dividends.

The following resolutions require the approval of a qualified majority of eighty percent (80%) of the votes cast by the shareholders present or represented at the meeting:

- any amendment to the corporate purpose clause;
- the acquisition, redemption, transfer or acceptance in pledge of own shares;
- the conversion of the Corporation into a company of a different legal form.

The resolution to dissolve the Corporation when the net assets, as a result of losses, have decreased to less than one-quarter of the registered capital, requires the approval of twenty five percent (25%) of the votes cast by the shareholders present or represented at the meeting.

This Section does not affect the requirement of any attendance and majority rules prescribed by the Companies Code."

*Third resolution*

The meeting decides to amend article 7 by adding at the beginning of the article the following new paragraphs:

"Except as provided for in sub-Clause 7.1 hereinafter, Shares are otherwise freely transferable.

**7.1. Co-Sale Right**

(a) In case of any one or group of Shareholders (the "Selling Shareholder") proposes to transfer in one or more transactions a majority interest in the Company now or hereafter to a bona fide third party, purchaser or group of purchasers or their Affiliated Companies who has offered to buy or accepted an offer to sell any Shares (the "Proposed Transferee"), with effect that Proposed Transferee would then hold a majority, then each other Shareholder has the right to participate in such sale to the extent provided in this Clause 7.1. Not less than thirty (30) days prior to any proposed transfer, the Selling Shareholder shall give written notice to all of the other Shareholders of the proposed sale. That notice shall disclose the identity of and information about the Proposed Transferee and the terms of the proposed transfer, the number of shares proposed to be transferred, the total number and percentage of shares of capital stock owned by that Selling Shareholder, and the terms and conditions (including, without limitation, price) of the proposed transfer. The Selling Shareholder shall also provide any other material facts related to the proposed transfer which may be reasonably requested by any of the other Shareholders.

(b) If any of the other Shareholders desires to participate in such sale, the other Shareholder (a "Co-Selling Shareholder") shall give written notice of its election to participate to the Selling Shareholder not later than fifteen (15) days prior to the anticipated date of the proposed transfer (the "Co-Sale Notice Date"), specifying the number of Shares of capital stock of the Company which such Co-Selling Shareholder desires to sell.

(c) The Selling Shareholder shall not sell any capital stock of the Company in such transaction unless the Proposed Transferee at the same time purchases from the Co-Selling Shareholder in the aggregate and on the same terms and conditions that number of shares of capital stock at least equal to the lesser of:

- (i) the total number of shares of capital stock which the Co-Selling Shareholder specified that it wished to sell; or
- (ii) a percentage of the capital stock then owned by the Co-Selling Shareholder equal to the percentage of the total number of shares of capital stock of the Company offered to be sold by the Selling Shareholder.

If there is more than one Co-Selling Shareholder and less than all Shares sought to be sold by them are purchased under the formula in subparagraph c (ii) above, then the shares of capital stock purchased from Co-Selling Shareholders shall be allocated among them in proportion to the number of shares of capital stock owned by them.

(d) After complying with the provisions of this Clause 7.1, if the Selling Shareholder shall not have received any notice from any of the other Shareholders exercising their right of co-sale under this Clause 7.1 by the Co-Sale Notice Date, the Selling Shareholder shall be free for a period of ninety (90) days after the date of notice to the other Shareholder to sell the shares of capital stock of the Company proposed to be sold on the terms and conditions described in the notice, and any shares of capital stock so sold shall be sold free of the terms of this Agreement. If such sale is not consummated within the 90 day period, the Selling Shareholder shall not be free to sell any shares of capital stock without again complying with the provisions of this Clause 7.1.

(e) Notwithstanding the foregoing, the provisions of Clause 7.1 shall not apply to an "Exempted Transaction" which shall include any transaction in which capital stock of the Company is proposed to be transferred: (i) to the public; (ii) to

the Company; (iii) among Affiliated Companies of a Party (provided that the Shares shall be retransferred in the event that the affiliate relationship terminates).

#### 7.2. Change of Control of Shareholders

The Co-Sale Right described under Clause 7.1 above is automatically triggered in the event of a change of control of a Shareholder or if any steps are taken in connection with the insolvency or liquidation of a Shareholder.

#### 7.3. New Shareholders

Newly subscribing shareholders can be invited following a proposal from the Board of Directors with a simple majority in the General Meeting of Shareholders.

#### 7.4. Pledge

The shareholders undertake not to pledge or otherwise encumber any of the Shares without the prior written approval of the other shareholders."

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to insert a new article 7bis:

" **Art. 7bis. Share Purchase/Stock Option Program/Warrant Program.** It is contemplated that shares will be made available in order to attract management or Board functions. A share purchase / option program / warrant program will be decided by the Board of Directors in accordance with terms and conditions customary for Share Purchase or Option or Warrant incentive programs."

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to insert a new article 7tertio:

" **Art. 7tertio. Registration for Public Offering.** In the case of a sale of Company shares involving registration for public offering, all shareholders have the right to participate therein, provided however, that in the event the number of shares underwritten in any such offering is limited, all Company shares shall be reduced proportionally to be included in such registration."

#### *Sixth resolution*

The meeting decides:

a) to amend the first sentence of the fifth paragraph of Article 11, as follows:

"Written notice of any meeting of the board of directors shall be given by the secretary or any director to all directors at least 5 (five) working days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the notice of meeting.";

b) to delete the last sentence of the seventh paragraph of Article 11, reading "In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote."

#### *Seventh resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 12, as follows:

"The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting and the Secretary."

#### *Eighth resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 13, as follows:

"The board of directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration within the Corporation's corporate objects, with the exception of the powers vested in the General Meeting of Shareholders".

#### *Ninth resolution*

The meeting decides to delete the second paragraph of Article 15.

#### *Tenth resolution*

The meeting decides to add at the end of Article 22 the following words: "and the articles of association."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DELTA NETWORKS LIMITED S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.988, constituée suivant acte reçu le 19 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 903 du 21 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Jan DE WISPELAERE, juriste d'entreprises, demeurant à Oud-Heverlee (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.125 (trois mille cent vingt-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

Modifications des statuts:

1.- Article 5 bis. Insérer un nouvel Article 5 bis: Article 5 bis.- Capital social autorisé.

2.- Article 9. Avis, quorum, votes, procurations, avis de convocation

Nouveau paragraphe à insérer entre les quatrième et cinquième phrases.

3.- Article 7. Cession d'actions

Débuter par l'insertion de nouveaux paragraphes.

4.- Article 7bis. Insérer un nouvel article 7 bis.

5.- Article 7ter. Insérer un nouvel article 7ter.

6.- Article 11. Réunions du conseil d'administration

Cinquième paragraphe:

"(...) 5 jours au moins à l'avance (...)"

Septième paragraphe:

Supprimer la dernière phrase: "Au cas où lors d'une réunion, les nombres de voix pour et contre une résolution seraient égaux, le président de la réunion aura une voix prépondérante."

7.- Article 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Premier paragraphe:

"(...) seront signés par le président par intérim ayant présidé la réunion et le secrétaire."

8.- Article 13. Pouvoirs du conseil d'administration

Premier paragraphe:

"Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer ou ordonner que soient effectués tous les actes de disposition et d'administration rentrant dans les objets sociaux de la Société, à l'exception des pouvoirs dont est investie l'assemblée générale des actionnaires."

9.- Article 15. Indemnisation

Supprimer le second paragraphe.

10.- Article 22. Modifications, amendements

Ajouter à la fin de la phrase: "et les statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouveau article 5bis, comme suit:

" **Art. 5 bis. Capital social autorisé.** Le capital autorisé est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros) qui sera divisé en 200.000 (deux cent mille) actions de EUR 10,-,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, telles qu'établies à l'article 22 ci-après.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à

déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'insérer entre les quatrième et cinquième paragraphes de l'article 9, les nouveaux paragraphes suivants:

"Les résolutions suivantes exigeront cependant l'approbation d'une majorité qualifiée de soixante-quinze pour cent (75%) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée:

- toute modification des statuts de la Société;
- toute augmentation ou réduction du capital social (à l'exception d'augmentations de capital décidées par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé);
- l'exclusion ou la limitation de tout droit de souscription privilégié;
- la fusion, la scission ou la dissolution de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- l'approbation des comptes annuels, y compris la distribution de dividendes.

Les résolutions suivantes exigeront l'approbation d'une majorité qualifiée de quatre-vingt pour cent (80%) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée:

- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'acquisition, le rachat, la cession ou l'acceptation du placement de ses propres actions en nantissement;
- la transformation de la Société en une société de forme juridique différente.

La résolution décidant de la dissolution de la Société dès lors que les actifs nets, en raison de pertes encourues, ont chuté au-dessous d'un quart du capital social, exige l'approbation de vingt-cinq pour cent (25%) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Le présent chapitre n'affecte en rien les exigences de présence et de majorité prescrites par la législation sur les sociétés."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 en y ajoutant au début de l'article les nouveaux paragraphes suivants:

"Excepté les dispositions de la sous-clause 7.1. ci-après, les actions sont par ailleurs librement cessibles.

##### **7.1. Droit de cession conjointe**

(a) Au cas où l'un quelconque ou un groupe d'actionnaires (un «Actionnaire Cédant») se propose dès à présent ou dans le futur de céder un intérêt majoritaire dans la Société en une ou plusieurs transactions à une tierce partie, à un acheteur ou à un groupe d'acheteurs de bonne foi ou à leurs sociétés affiliées ayant offert d'acquérir ou accepté une offre de vendre des actions (le «Cessionnaire Proposé»), avec pour effet que ce Cessionnaire Proposé détiendrait suite à ces transactions un intérêt majoritaire, alors tout autre actionnaire sera habilité à participer à cette vente dans la mesure prescrite par la présente clause 7.1. Trente (30) jours au moins avant une cession proposée, l'Actionnaire Cédant donnera avis écrit à tous les autres actionnaires au sujet de la proposition de vente. Cet avis indiquera l'identité et des informations concernant le Cessionnaire Proposé ainsi que les conditions de la cession ainsi proposée, le nombre d'actions offertes à la cession, le nombre total et le pourcentage d'actions du capital actions détenues par cet Actionnaire Cédant, et les termes et conditions (y compris sans limitation le prix) de l'offre de vente. L'Actionnaire Cédant fournira également toutes autres données matérielles en relation avec la cession proposée qui pourraient raisonnablement être exigées par tout ou partie des autres actionnaires.

(b) Si l'un quelconque des autres actionnaires désire participer à cette vente, cet autre actionnaire (un «Actionnaire Conjointement Cédant») donnera avis écrit à l'Actionnaire Cédant de son choix de participer au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue pour cette cession proposée (un «Avis de Date de Vente Conjointe») indiquant le nombre d'actions du capital actions de la Société que cet Actionnaire Conjointement Cédant souhaite vendre.

(c) L'Actionnaire Cédant ne pourra vendre d'actions du capital de la Société lors d'une telle opération à moins que le Cessionnaire Proposé acquière concomitamment de l'Actionnaire Conjointement Cédant, en totalité et selon les mêmes conditions un nombre d'actions du capital actions au moins égal au plus petit d'entre:

- (i) le nombre total d'actions du capital actions que l'Actionnaire Conjointement Cédant a spécifié désirer vendre; ou
- (ii) un pourcentage du capital actions alors détenu par l'Actionnaire Conjointement Cédant égal au pourcentage du nombre total d'actions du capital actions de la Société offertes à la vente par l'Actionnaire Cédant.

(d) Après avoir satisfait aux dispositions de la présente clause 7.1., et si l'Actionnaire Cédant n'a pas reçu d'avis de la part d'un autre actionnaire exerçant ses droits de Vente Conjointe aux termes de la présente clause 7.1. dès avant l'Avis de Date de Vente Conjointe, l'Actionnaire Cédant sera habilité durant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours après la

date de l'avis donné aux autres actionnaires, à vendre les actions du capital actions de la Société proposées à la vente, aux conditions décrites dans l'avis, et toutes actions du capital actions ainsi vendues le seront libres quant aux conditions du présent contrat. Au cas où cette vente ne serait effectuée endéans le délai de 90 jours précité, l'Actionnaire Cédant ne pourra vendre de quelconques actions du capital actions sans se plier à nouveau aux dispositions de la présente clause 7.1.

(e) Nonobstant ce qui précède, les dispositions de la clause 7.1. ne s'appliqueront pas aux "Transactions Exemptées", qui comprennent toute transaction lors de laquelle du capital actions de la Société est proposé à la cession: (i) au public; (ii) à la Société; (iii) parmi les Sociétés Filiales d'une Partie (à condition que les actions soient re-transférées au cas où la relation maison mère-société affiliée prendrait fin).

#### 7.2. Changement de contrôle des actionnaires

Le Droit de Vente Conjointe décrit à la clause 7.1. ci-dessus sortira automatiquement ses effets en cas de changement de contrôle d'un actionnaire ou si des mesures sont prises en relation avec l'insolvabilité ou la liquidation d'un actionnaire.

#### 7.3. Nouveaux actionnaires

De nouveaux actionnaires pourront à la suite d'une proposition du conseil d'administration se voir invités par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple.

#### 7.4. Nantissement

Les actionnaires s'engagent à s'abstenir de déposer en nantissement ou autrement grever de quelconques actions sans l'accord préalable écrit des autres actionnaires."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 7bis:

" **Art. 7 bis. Achat d'actions, Programme stock option/Programme Warrant.** Il est envisagé de rendre des actions disponibles afin d'attirer des fonctions de gestion ou au conseil d'administration. Un Achat d'actions, un Programme Stock Options et un Programme Warrant seront décidés par le conseil d'administration selon les termes et conditions habituellement applicables en cas de programmes d'incitation d'achat d'actions ou d'options ou de warrant."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 7ter:

" **Art. 7 ter. Enregistrement de l'offre publique.** En cas de vente d'actions de la Société impliquant un enregistrement de l'offre publique, tous les actionnaires seront habilités à prendre part à cette vente, à condition cependant que, si le nombre d'actions souscrites lors de cette vente est limité, toutes les actions de la Société seront proportionnellement réduites afin d'être incluses dans cet enregistrement."

#### *Sixième résolution:*

L'assemblée décide:

a) de modifier la première phrase du 5<sup>ème</sup> paragraphe de l'Article 11, comme suit:

"Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par le secrétaire ou par tout directeur à tous les administrateurs au moins 5 (cinq) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.";

b) de supprimer dans le 7<sup>ème</sup> paragraphe de l'Article 11 la dernière phrase suivante:

"Au cas où lors d'une réunion, les nombres de voix pour et contre une résolution seraient égaux, le président de la réunion aura une voix prépondérante."

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'Article 12, comme suit:

"Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président par intérim ayant présidé la réunion et le secrétaire."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'Article 13, comme suit:

"Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer ou ordonner que soient effectués tous les actes de disposition et d'administration rentrant dans les objets sociaux de la Société, à l'exception des pouvoirs dont est investie l'assemblée générale des actionnaires."

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'Article 15.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à la fin de l'Article 22 les mots suivants:

"et les statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. DE WISPELAERE, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2326. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042452/211/349.

(080045661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Ethos Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.129.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration  
tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042171/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.722.

In the year two thousand and eight, on February, twenty second.

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110608 with its registered office located at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Flora Gibert notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on February 20th 2008.

The said power of attorney, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of FLOORING INDUSTRIES LIMITED, a limited liability company duly incorporated under the laws of Ireland and having its place of management and center of its main interest at 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.722.

II. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) ordinary shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each.

III. The Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder waived its rights to the prior notice of the current extraordinary general meeting, which should have been sent to him prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on March 1st of each year and finish on the last day of February of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on October 5, 2007 shall close on February 29, 2008.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend Article 13 of the Articles of Association of the Company, by the deletion of the existing Article 13 and the substitution thereof of the following as a new Article 13:

" **Art. 13.** The Company's financial year begins on March 1st and closes on the last day of February of the following year."

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently resolution are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110608 et ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

ici représentée par Flora Gibert clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (ci-après "l'Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de FLOORING INDUSTRIES LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit irlandais ayant son centre de direction au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132.722

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

III. L'Associée Unique a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Associée Unique renonce aux délais et formalités de convocation prévus pour la présente assemblée générale extraordinaire; l'Associée Unique reconnaît avoir été suffisamment informée de l'ordre du jour et considère être valablement convoquée à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accorde à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Associée Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à sa disposition pendant un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

*Seconde résolution*

L'Associée Unique décide de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.

En conséquence, l'exercice social en cours ayant commencé le 4 octobre 2007 se terminera le 29 février 2008.

*Troisième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts de la Société, avec le contenu suivant:

" **Art. 13.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> mars et se termine le dernier jour de février de l'année suivante."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2008, Relation: LAC/2008/8415.— Reçu douze euros (12. - €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042545/211/103.

(080045178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Advent Energy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 112.512.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"ADVENT VOLTAGE (CAYMAN) LTD", a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O M&C CORPORATE SERVICES, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 15 February 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Energy" (hereinafter the "Company") a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 112.512, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 05 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 07 March 2006, number 482. The articles of incorporation of the Company

have been amended for the last time on the 26th of July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 07 June 2007, number 1083.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the par value of the existing shares from twenty-five euro (EUR 25.-) to zero point zero one euro (EUR 0.01) each so that the share capital is represented by sixty-five million five hundred and thirty-seven thousand five hundred (65,537,500) shares of zero point zero one euro (EUR 0.01) each. As a result, sixty-five million five hundred eleven thousand two hundred and eighty-five (65,511,285) additional shares with nominal value of zero point zero one euro (EUR 0.01) each are attributed to the sole shareholder without any further contribution.

*Second resolution*

Further to the above-mentioned resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the Company's articles of association, in relation to the share capital of the Company, in order to:

- (i) add a third paragraph, enabling the Company to redeem its own shares; and
- (ii) reflect the change of par value of the existing shares as decided above.

Art. 6 is therefore now read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the company is fixed at six hundred fifty-five thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 655,375.-), divided into sixty-five million five hundred and thirty-seven thousand five hundred (65,537,500) shares of zero point zero one euro (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"ADVENT VOLTAGE (CAYMAN) LTD", une société organisée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O M&C CORPORATE SERVICES, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Boston le 15 février 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Energy" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.512, constituée suivant un acte notarié du notaire soussigné, en date du 05 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 07 mars 2006, numéro 482. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 07 juin 2007, numéro 1083.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de vingt-cinq euros (EUR 25.-) à zéro virgule zéro un euro (EUR 0.01) chacune, de sorte que le capital social est représenté par soixante-cinq millions cinq cent trente-sept mille cinq cents (65.537.500) parts sociales de zéro virgule zéro un euro (EUR 0.01) chacune. Il en résulte que soixante-cinq millions cinq cent onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (65.511.285) parts sociales supplémentaires sont attribuées à l'associé unique sans apport supplémentaire.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, relatif au capital social, afin:

- (i) d'y ajouter un troisième alinéa permettant à la Société de racheter ses propres parts sociales; et
- (ii) de refléter le changement de valeur nominale des parts sociales tel qu'il a été décidé ci-dessus.

L'article 6 sera donc désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent cinquante-cinq mille trois cent soixante quinze euros (EUR 655.375,-), divisé en soixante-cinq millions cinq cent trente-sept mille cinq cents (65.537.500) parts sociales de zéro virgule zéro un euro (EUR 0.01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société peut, dans la mesure de ce qui est autorisé par la loi, racheter ses propres parts sociales."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2008, Relation: EAC/2008/2666. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042560/239/100.

(080045524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Nitid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.610.

In the year two thousand and eight on the twenty-ninth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lucien Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, represented by its duly appointed manager in function Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Nitid S.à.r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary on 17th December, 2002 and published under number 145 of the 12th February 2003 and as last amended by deed of 27th July, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2132 of 28th September, 2007.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by forty thousand Euro (€ 40,000) in order to increase the actual capital from eighty thousand Euro (€ 80,000) to one hundred and twenty thousand Euro (€ 120,000) by the creation and issue of eight hundred (800) A Shares and eight hundred (800) B Shares at a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The one thousand six hundred (1,600) new shares are subscribed and fully paid up by contribution in cash by Lucien Holdings S.à.r.l. so that the amount of forty thousand Euro (€ 40,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

" **Art. 6.** The share capital is set at one hundred and twenty thousand Euro (€ 120,000), divided into two thousand four hundred (2,400) A Shares (the "A Shares") and two thousand four hundred (2,400) B Shares (the "B Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

A Shares and B Shares shall together be referred to as the "Shares".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille huit le vingt-neuvième jour de février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg

A comparu:

Lucien Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg.

La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée Lucien Holdings S.à.r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant le 17 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 145 du 12 février 2003 et ces statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 27 juillet 2007, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2132 du 28 septembre 2007.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis par quarante mille euros (€ 40.000) de façon à augmenter le capital actuel de quatre-vingt mille euros (€ 80.000) à cent vingt mille euros (€ 120.000) par la création et l'émission de huit cent (800) Parts Sociales A et huit cent (800) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les mille six cent (1.600) nouvelles parts sociales sont entièrement libérées par une contribution en numéraire par Lucien Holdings de manière à ce que le montant de quarante mille euros (€ 40.000) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital précédente, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (€ 120.000) représenté par deux mille quatre cent (2.400) Parts Sociales A (les "Parts Sociales A") et deux mille quatre cent (2.400) Parts Sociales B (les "Parts Sociales B") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 mars 2008, Relation: LAC/2008/9121. — Reçu deux cent euros (200. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042548/211/81.

(080045237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand eight, on the sixth of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office at L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, trade register Luxembourg section B number 116.814 (hereafter "the partnership" or "the Company"),

pursuant to a resolution of the Manager included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said hereafter. An excerpt of this resolution will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 24th May, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of 19th June, 2006 and its Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on September 6, 2007.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Partnership is currently set at EUR 1,000,011.64 (one million eleven euros and sixty-four cents) divided into 725,806 (seven hundred and twenty-five thousand eight hundred and six) Class A Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each and 80,655 (eighty thousand six hundred and fifty-five) Class B Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, fully paid up.

3.- Pursuant to Article 5.4 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 220,000,000.20 (two hundred twenty million euros and twenty cents), consisting of 177,419,355 (one hundred seventy-seven million four hundred nineteen thousand three hundred fifty-five) shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 19, 2006 and expiring on June 19, 2011, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4.- Through its resolutions dated February 28, 2008 the Manager has resolved:

to issue, without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right, 24,650 (twenty-four thousand six hundred and fifty) new Class A Shares at an issue price of EUR 4,999,020.- (four million nine hundred and ninety-nine thousand twenty Euro) to investors appearing on the list which will be hereto attached, to be paid in totally, and consequently to increase the subscribed capital of the SICAR by an amount of EUR 30,566.- (thirty thousand five hundred and sixty-six Euro) and a global share premium of EUR 4,968,454.- (four million nine hundred and sixty-eight thousand four hundred and fifty-four Euro);

All the shares thus subscribed have been fully paid up by payment in cash, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 4,999,020.- (four million nine hundred ninety-nine thousand and twenty Euro) whereof EUR 30,566.- (thirty thousand five hundred and sixty-six Euro) are allocated to the capital and EUR 4,968,454.- (four million nine hundred and sixty-eight thousand four hundred and fifty-four Euro) are allocated to the share premium, as was certified to the undersigned notary.

5.- As a consequence of this increase of capital, Article 5.3 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

"5.3 The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the SICAR is set at EUR 1,030,577.64 (one million thirty thousand five hundred and seventy-seven Euro and sixty-four Cent) divided into 750,456 (seven hundred and fifty thousand four hundred and fifty-six) Class A Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each and 80,655 (eighty thousand six hundred and fifty-five) Class B Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 5,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du Gérant en tant qu'Actionnaire Gérant commandité (le Gérant) de la société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, R. C. Luxembourg section B numéro 116.814 (la "Société"),

en vertu d'une résolution du Gérant de la société relatée ci-après. Un extrait de cette résolution restera annexé aux présentes.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 6 septembre 2007.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 1.000.011,64 (un million onze euros soixante-quatre cents) divisé en 725.806 (sept cent vingt-cinq mille huit cent six) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 80.655 (quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune.

3.- Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'euros et vingt cents), composé de 177.419.355 (cent soixante dix-sept millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale chacune de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents).

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 19 juin 2005 et expirant le 19 juin 2011, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4.- Par sa résolution du 28 février 2008, le Gérant a notamment décidé:

d'émettre 24.650 (vingt-quatre mille six cent cinquante) nouvelles actions de Classe A à un prix d'émission de EUR 4.999.020,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt Euros) à divers investisseurs figurant sur la liste qui restera ci-annexée, à libérer intégralement, et par conséquent, d'augmenter le capital souscrit de la SICAR d'un montant de EUR 30.566,- (trente mille cinq cent soixante-six Euros) moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 4.968.454,- (quatre millions neuf cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros).

Le actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 4.999.020,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt Euros), faisant EUR 30.566,- (trente mille cinq cent soixante-six Euros) pour le capital et EUR 4.968.454,- (quatre millions neuf cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros) pour la prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

"5.3 Le capital social souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la SICAR est fixé à EUR 1.030.577,64 (un million trente mille cinq cent soixante-dix-sept euros et soixante-quatre cents) divisé en 750.456 (sept cent cinquante mille quatre cent cinquante-six) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 80.655 (quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune."

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 5.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BEMTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2008, Relation: LAC/2008/10937. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008042568/242/121.

(080045579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Opus Invest S.A., Société Anonyme,  
(anc. Linacor Invest S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 132.905.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "LINACOR INVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 132905, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2710 du 24 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Frédérique MIGNON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia RUBEO-LISA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- Changement de la dénomination sociale en "OPUS INVEST SA" et modification afférente des statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "OPUS INVEST SA".

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "OPUS INVEST SA".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, F. MIGNON, P. RUBEO-LISA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2008. Relation: EAC/2008/235. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 MARS 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042460/239/46.

(080045683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Ciancone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.604.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CIANCONE S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 123 604-

La Société fut constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 20 mars 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 11 avril 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1424 du 11 juillet 2007, page 68308.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de DEUX CENT HUIT MILLE EUROS (208'000.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (292'000.- EUR) à un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) par la création et l'émission de deux mille quatre-vingts (2'080) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Renonciation des actionnaires existants, pour autant que de besoin à leur droit préférentiel de souscription, et souscription et libération intégrale des deux mille quatre-vingts (2'080) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par la société "DALECREST LIMITED", une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man);

3.- Modification subséquente de l'article cinq, premier alinéa des statuts des la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

B) Que la présente assemblée générale réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (292'000.- EUR) et divisé en deux mille neuf cent vingt (2'920) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de DEUX CENT HUIT MILLE EUROS (208'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (292'000.- EUR) divisé en deux mille neuf cent vingt (2'920) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune à un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) qui sera divisé en cinq mille (5'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action et DECIDE de créer et émettre deux mille quatre-vingts (2'080) actions ordinaires nouvelles ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les

actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire et par apport en numéraire de l'intégralité de la somme à due concurrence.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des deux mille quatre-vingts (2'080) actions nouvelles, la société:

"DALECREST LIMITED", une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social au établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man).

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Marie-Fiore RIES, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du souscripteur, la société "DALECREST LIMITED", prédésignée, en vertu d'une procuration lui donnée en date du 14 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, déclare, au nom et pour compte du souscripteur susnommé, souscrire les deux mille quatre-vingts (2'080) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, et déclare libérer, au nom du même souscripteur, entièrement par un versement en numéraire chaque action.

La preuve de ce paiement en numéraire de DEUX CENT HUIT MILLE EUROS (208'000.- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et DECIDE que cet article CINQ (5), premier alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) divisé en cinq mille (5'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.F. RIES-BONANI, B. D. KLAPP, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2008, Relation: EAC/2008/255. — Reçu deux mille quatre-vingt Euros (208.000.- à 1% = 2.080.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042596/239/101.

(080045707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.